ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 81908

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, chargée de l'outre-mer, sur la mise en oeuvre des mesures consacrées à La Réunion, décidées à l'occasion du CIOM du 04 novembre 2009. Afin d'agir sur les problèmes de la formation des prix, des circuits de distribution et du pouvoir d'achat, il a été décidé « d'améliorer dès 2010 l'information statistique sur les prix (enquête de comparaison spatiale) et les revenus pour assurer davantage de transparence sur la formation des prix, sur le pouvoir d'achat, la cherté de la vie et les revenus. L'indice des produits de grande consommation dans la grande distribution est désormais calculé pour La Réunion sur le modèle de ce qui est fait en métropole ». Plus de six mois après la publication de ces conclusions, il souhaite donc qu'elle lui indique quelles mesures concrètes elle a prises pour mettre en oeuvre cette décision.

Texte de la réponse

Ainsi que le rappelle l'honorable parlementaire, le comité interministériel de l'outre-mer du 4 novembre 2009 prévoyait d'« améliorer dès 2010 les données statistiques sur la formation des prix (enquêtes de comparaison spatiale) et les revenus pour assurer davantage de transparence sur la formation des prix, sur le pouvoir d'achat, la cherté de la vie et les revenus ». M. René Paul Victoria, député de La Réunion, a été désigné personnalité qualifiée représentant l'outre-mer à la commission des territoires du Conseil national de l'information statistique (CNIS). Par ailleurs, le ministère chargé de l'outre-mer a passé une convention avec l'INSEE pour la réalisation d'études de comparaison spatiale. L'INSEE a lancé, en 2010, une enquête de comparaison spatiale des prix à la consommation entre chacun des départements d'outre-mer et la métropole, dont les premiers résultats ont été rendus publics le 8 juillet 2010. Cette étude porte sur plus de 400 produits et tarifs et donne une image des différences subsistantes entre l'outre-mer et la métropole. Elle constitue à ce titre un outil précieux d'information.

Données clés

Auteur : M. Patrick Lebreton
Circonscription : Réunion (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 81908
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Outre-mer
Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6868
Réponse publiée le : 14 septembre 2010, page 10087